

Loi sur l'égalité : enfin sous toit

Autor(en): **aml**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **83 (1995)**

Heft 4

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280647>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Congrès féminin

Travail en coulisse

(aml) – Le voile se lèvera sur les projets, nombreux, du 5^e Congrès féminin suisse, vers la fin du mois de mai. Pour l'instant, plusieurs groupes de travail œuvrent dans les coulisses, confrontant leurs idées aux froides réalités du financement. «Une chose a vraiment changé par rapport au précédent congrès de 1975, s'exclame Christiane Langenberger, présidente du Congrès de janvier 1996, c'est que les femmes ont acquis confiance en elles et expériences professionnelles et que, logiquement, elles ne veulent plus fournir leurs services à titre bénévole». Les promotrices de ce grand rassemblement de femmes doivent donc mobiliser leur énergie pour trouver des sponsors: «Ceux-ci, note-t-elle, ne dénouent que prudemment les cordons de leurs bourses, pour ne parrainer qu'un seul projet, que ce soit une conférence, un atelier, une œuvre musicale, voire même un stand». Une foule de problèmes logistiques à régler qui n'entament en rien l'optimisme de Christiane Langenberger, sûre de compter sur l'appui d'une poignée de femmes motivées et sur celui d'organisations féminines qui acceptent de s'engager bénévolement. «Nous sommes à la recherche d'un thème réellement mobilisateur, car il ne suffira pas de taper sur le clou pour faire avancer tous ces dossiers toujours en suspens comme l'assurance maternité, la loi fédérale sur l'égalité, la 10^e révision de l'AVS, les assurances sociales et j'en passe». Un groupe de réflexion s'est du reste constitué sous la houlette de Simone Chapuis, présidente de l'Association suisse pour les droits de la femme, auquel Femmes suisses collaborera activement, dans l'optique de développer une réflexion de fond sur la Suisse de demain. Affaire à suivre.

Loi sur l'égalité

Enfin sous toit

(aml) – Enfin! La loi fédérale sur l'égalité a été approuvée par les deux chambres fédérales au terme de deux ans de délibérations. Le Conseil national s'est rallié, un jour avant l'arrivée du printemps, au compromis que lui avait suggéré le Conseil des Etats à propos de l'allègement du fardeau de la preuve. Un carré d'irréductibles adversaires de la loi s'est battu jusqu'au bout, au nom de la protection des petites et moyennes entreprises, pour limiter

cet allègement aux seules inégalités salariales. Il s'est finalement dégagé au Conseil national une majorité (93 voix contre 66) pour exclure l'embauche de l'allègement de la preuve conformément à la proposition de la Chambre des cantons. Ce qui a éliminé la dernière divergence de taille subsistant entre les deux chambres.

Cette loi concrétise le mandat constitutionnel de l'égalité entre femmes et hommes, approuvé par le peuple et les cantons le 14 juin 1981. Elle s'attache en particulier à améliorer la situation des femmes dans le monde du travail. Elle interdit la discrimination en raison du sexe dès l'embauche et donne aux employé-e-s les moyens de se défendre en cas d'inégalité de traitement. Il leur suffit de rendre vraisemblable la présence d'une discrimination, l'employeur devant apporter, lui, la preuve du contraire.

Parmi les autres points forts de la loi figurent l'octroi aux syndicats et organisations féminines de

la qualité pour agir en justice, ainsi que d'une protection particulière contre le harcèlement sexuel, de même que la consécration du statut du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. La voie est notamment ouverte à la promotion de programmes d'actions positives au profit des travailleuses défavorisées.

Un conseiller national zurichois de l'Union démocratique du centre (UDC), Toni Bortoluzzi, a d'ores et déjà fait savoir son intention de lancer un référendum.

Maturité professionnelle

La chasse gardée de la gent masculine

(com.) – La maturité professionnelle reste encore largement une affaire d'hommes. Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, les femmes ne représentaient qu'un huitième des can-

didats à la maturité professionnelle en 1993/94. Au total, ce sont 2306 jeunes gens qui préparaient une maturité professionnelles, dont 301 femmes (13%). Sur 230 diplômés ayant obtenu une maturité professionnelle après l'apprentissage, quinze étaient des femmes, soit 7%. Pour la maturité obtenue en cours d'emploi, on comptait 286 femmes pour 2076 diplômés, soit 14%.

Dans l'ensemble de la Suisse, 191 344 personnes suivaient un enseignement professionnel en 1993/94, dont 112 459 hommes (59%) et 78 885 femmes (41%). C'est surtout dans l'enseignement professionnel d'une durée de quatre ans, qui constitue le meilleur tremplin vers la maturité professionnelle, que les femmes sont sous-représentées, puisqu'elles ne sont que 13%. Les enseignements professionnels de trois et deux ans, où elles sont représentées à raison de 54% et 73% attirent en revanche les femmes en surnombre. (SDES)

Le rendez-vous de Pékin

«L'événement Pékin» se rapproche, les travaux préparatoires s'intensifient.

En décembre dernier, le Rapport national de la Suisse sur les progrès acquis en matière d'égalité depuis la Conférence mondiale de Nairobi en 1975 a été publié à Berne. Il donne un aperçu de la condition des femmes dans de nombreux domaines sociaux et politiques: éducation, emploi, santé, effets de la violence quotidienne et de la pauvreté, etc. Il traite également de leur accès aux sphères décisionnelles, des mesures étatiques prises à cet égard et des objectifs et priorités pour l'avenir. Les associations et organisations non-gouvernementales (ONG) – suite à quelques efforts de lobbying, il est vrai – ont été invitées à se prononcer dans une annexe qui fait partie intégrante du rapport national.*

Le Comité national préparatoire, composé d'un large éventail d'associations féminines aux orientations différentes, s'est réuni pour sa deuxième session le 19 janvier dernier. Il a fait le point des travaux préparatoires au niveau suisse, européen et mondial. Une femme, membre de la délégation officielle, et une représentante des ONG ont fourni un rapport sur la Conférence régionale européenne du mois d'octobre dernier à Vienne, où une «plateforme régionale d'action» avait été adoptée. Quelque 25 femmes

d'organisations suisses y avaient assisté, la plupart d'entre elles dans le forum des ONG, les autres en tant qu'observatrices au niveau gouvernemental.

Lors de la rencontre du Comité national, des groupes de travail thématique se sont formés. Ils ont élaboré des propositions pour le projet définitif de la plate-forme d'action mondiale. La délégation suisse, qui se rend à New York fin mars pour participer à la dernière grande rencontre préparatoire de l'ONU, dispose de textes spécifiques et qualifiés concernant des thèmes comme la violence, la migration, la santé et la maternité. A côté des personnes de l'Administration (Bureau de l'égalité, DFAE, DDA), cette délégation comprend trois représentantes d'ONG ainsi que la présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines, la conseillère nationale Judith Stamm. Le Conseil fédéral tient ainsi compte d'une revendication des ONG. Une réserve amère cependant: ni la candidature d'une tibétaine, soutenue par pratiquement tous les membres du Comité national, ni celle de deux femmes migrantes, proposée par les trente organisations féministes du «Forum des ONG», n'ont été acceptées. Une fois de plus, la Suisse officielle (ainsi que beaucoup de féministes?) démontre qu'elle n'est pas encore prête à accepter le fait que 20% de la

population de notre pays ayant des origines autres que suisses représente une réalité non seulement de notre vie quotidienne, mais aussi au niveau politique (et féministe!).

Séminaire d'informations et d'échanges

Du 12 au 16 juillet, plusieurs groupes féministes suisses-allemands organisent une semaine d'été au centre de formation féministe «Villa Cassandra» à Damvant (Jura). L'occasion d'entendre des expériences de Nairobi, d'échanger des points de vue avec des représentantes d'ONG engagées activement dans le processus préparatoire pour Pékin, d'assister à des tables rondes sur des sujets comme le «lobbying» ou le «networking», etc. Et une occasion de se rencontrer entre Suissesses allemandes et romandes.

En fonction de l'intérêt des femmes romandes, le séminaire sera organisé dans les deux langues.

Pour plus d'informations s'adresser à: Espace Femmes International (EFI), 2, rue de la Tannerie, 1227 Carouge, tél. 022/200 26 27 (pour la Romandie) ou Frauenrat für Aussenpolitik, Anni Lanz, Postfach, 4001 Bâle, Tel. 061/691 14 28.

Stella Jegher

* Le rapport peut être commandé auprès du bureau de l'égalité à Berne.